

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'un immeuble situé 58, rue Roger Salengro à Pierre Bénite, appartenant à la commune de Pierre Bénite, et destiné à l'accueil de huit agents de la direction de la propreté, à la suite de la démolition du dépôt qu'ils occupaient 71, rue de la République.

Cet immeuble est constitué, d'une part, par un terrain de 125 mètres carrés et le bâtiment à usage de dépôt et de bureaux d'une superficie de 125 mètres carrés qu'il comporte, d'autre part, par un garage et son terrain d'assiette de 22 mètres carrés.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ces biens seraient acquis au prix de 150 000 F conforme à l'évaluation du service des domaines ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais de notaire liés à celle-ci et évalués à 7 400 F environ seraient prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,